



Ficher a la banque de france

Par **youcity**, le **12/12/2008** à **19:15**

bonjour,rnma société dont j'étais le gérant et principal actionnaire a déposé le bilan,je me retrouve fiché a la banque de france mais depuis j'ai retrouvé un emploi de fonctionnaire,je voudrai faire un crédit bancaire pour rembourser mes dettes chez un huissier , comment faire?
rnMerci pour votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **12/12/2008** à **21:12**

Bonjourrrnvous avez été fiché car votre ancienne société a des créances non remboursées.
rrnEn conséquence le retrait du fichier ne pourra intervenir qu'à la fin du délai légal ou en cas de remboursement total des créances non honorées.
rrnSi vous avez des créances réclamées par un huissier vous pouvez demander un remboursement échelonné de votre dette. Faîtes une proposition à l'huissier. A défaut d'accord de celui-ci vous pouvez saisir le juge de l'exécution afin qu'il impose à l'huissier (et donc au créancier) un échelonnement de votre dette. rnrnRestant à votre disposition

Par **youcity**, le **12/12/2008** à **21:52**

cet huissier peut-il bloquer mon compte bancaire en attendant une réponse du juge?
rnmerci pour votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **13/12/2008** à **03:03**

BonjourrrnrnOui en effet cette action peut être entrepris par l'huissier muni d'un titre exécutoire.rnrntoutefois si l'huissier utilise des méthodes trop coercitives alors qu'un plan de rééchelonnement a été prévu pour le remboursement de la créance n'hésitez pas à saisir le juge de l'exécution afin qu'il statue sur les mesures d'exécution du jugement vous condamnant au remboursement de la dette.rnrnRestant à votre disposition